

Les formulaires de demande de carte nationale d'identité ou de passeport sont à retirer en mairie.  
Il faut compter en moyenne trois semaines pour le traitement de ces demandes, il est donc préférable d'anticiper.

## **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

### **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UNE PERSONNE MAJEURE :**

- **2 photos d'identité récentes (aux normes ISO/IEC 19794-5:2005)** sur fond blanc, de face et tête nue
- **1 justificatif de domicile** (facture UEM – France Télécom – Mosellane des Eaux... **datant de moins de 3 mois**)

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom de la personne majeure, joindre en plus :

- *1 attestation sur l'honneur* datée et signée de la personne chez laquelle la personne majeure habite (**même si ce sont ses parents**)
- *1 photocopie de la CNI de l'hébergeant*
- **1 extrait d'acte de naissance** à demander à la Mairie du lieu de naissance datant impérativement de **moins de 3 mois** (la demande peut être faite par la Mairie de Sanry-lès-Vigy). Pas utile si ancienne CNI sécurisée.
- **Les personnes veuves qui demandent l'inscription de cette mention sur leur CNI (ou passeport) doivent produire l'acte de décès de leur conjoint.**
- **L'ancienne carte d'identité ou la déclaration de perte ou de vol (à faire en mairie)**
- **En cas de renouvellement, si l'intéressé(e) n'est pas en mesure de présenter la précédente carte d'identité au guichet de la mairie, il sera soumis à un droit de timbre de 25 Euros (loi des finances 2009), même en cas de perte ou de vol.**

### **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UNE PERSONNE MINEURE :**

- **2 photos d'identité récentes (aux normes ISO/IEC 19794-5:2005)** sur fond blanc, de face et sans rien sur la tête
- **1 justificatif de domicile** (facture UEM – France Télécom – Mosellane des Eaux... **datant de moins de 3 mois**)
- **1 extrait d'acte de naissance** à demander à la Mairie du lieu de naissance datant impérativement de **moins de 3 mois** (la demande peut être faite par la Mairie de Sanry-lès-Vigy)
- **1 photocopie du livret de famille (mariage parents + naissance enfant)**
- **1 photocopie recto-verso de la carte d'identité du parent qui aura rempli l'autorisation parentale qui se trouve à la page 3 du dossier de demande de CNI.**
- Pour les enfants dont les parents sont divorcés joindre **impérativement la copie du jugement de divorce**
- S'il y a lieu l'**ancienne carte d'identité ou la déclaration de perte ou de vol.**
- **En cas de renouvellement, si l'intéressé(e) n'est pas en mesure de présenter la précédente carte d'identité au guichet de la mairie, il sera soumis à un droit de timbre de 25 Euros (loi des finances 2009), même en cas de perte ou de vol.**

## **PASSEPORT**

Les demandes de passeport sont traitées dans les communes équipées de station d'enregistrement (liste des communes en mairie - **uniquement sur rendez-vous**)

Les documents à joindre sont les mêmes que pour les CNI.

En cas de demande pour un mineur, **sa présence est obligatoire.**

**Joindre l'ancien passeport à la demande**

Une modification d'adresse ou d'état civil par exemple est gratuite, il suffit de compléter à nouveau un dossier et d'y joindre les pièces demandées.

### **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, nouveaux tarifs**

- **Pour les photos, elles doivent être en couleur (s'adresser obligatoirement à un professionnel )**
- **86 Euros** pour une personne **majeure** (en timbres fiscaux).
- **42 Euros** pour les **mineurs de quinze ans et plus** (en timbres fiscaux).
- **17 Euros** pour les **mineurs de moins de quinze ans** (en timbres fiscaux).
- Joindre une **photocopie de la Carte Nationale d'Identité** du demandeur.  
Si Carte Nationale d'Identité sécurisée, l'extrait d'acte de naissance n'est pas obligatoire quelque soit le département de naissance.

**Les justificatifs doivent être des originaux qui seront scannés sur place.**